

Chers amis,

Une association se définit par ses statuts mais aussi par ses valeurs et objectifs, résumés ainsi :

A comme amplification : développement du réseau, accroissement du nombre d'adhérents, et nouvelle qualité par la notion de membres associés : échanger/mutualiser, un réseau d'échanges amical entre professionnels de collectivités/organismes de toutes tailles, au plan régional, national et international. Faire et faire savoir en interne et en externe avec un panel d'outils de communication cohérent, des relations presse constructives et suivies

R comme reconnaissance : place du réseau dans la filière, développement de partenariats : représenter et défendre les objectifs de la filière de l'horticulture, du Paysage et de la nature en ville, en secteur public

P comme professionnalisation : capitalisation des connaissances et des expériences, développement et professionnalisation des formations, appuis externes si nécessaire, développement professionnel personnel

E comme expertise : valorisation de nos expertises, modalités de capitalisation, mise en place de groupes d'expertise, au plan national et en réseau avec l'international

G comme gouvernance : précisions sur les rôles des administrateurs, du Bureau, mise en place d'un règlement intérieur, rôles des commissions, coordination des commissions et articulation avec le Conseil d'Administration, rôle des délégués régionaux et de leur coordinateur. Pilotage participatif de l'organisation des événements (congrès annuel...)

E comme enthousiasme (pour caractériser l'ensemble de la démarche), convivialité, amitié, partage, valeurs humaines, place à l'initiative dans le cadre fixé

Arpège, en musique, est une suite de notes, qui si elles étaient

jouées ensemble, formeraient un accord. Il s'agit bien ici d'une suite d'actions dans un cadre de cohérence et visant un résultat harmonieux.